

IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE
Société par action simplifiée au capital de 14 100 000 euros
Siège social : 614 rue de Cagny
80000 AMIENS
RCS AMIENS 571 721 299

ACTE CONSTATANT LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 1^{er} juillet 2024 à 12h à AMIENS 614 rue de Cagny

Monsieur Joël LECLERCQ, Président de la société, a pris les décisions suivantes :

-Constatant que la société CIPELIA, société par action simplifiée au capital de 26 820 000 €, dont le siège social est à Amiens, 614 rue de Cagny, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 345 184 774, associé unique de la société IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE, lui a fait part de sa décision de souscrire à la totalité de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale de ce jour, et que ladite société CIPELIA a signé un bulletin de souscription portant sur les 37 500 actions d'une valeur nominale de 400 € constituant la totalité de l'augmentation de capital précitée et a déclaré libérer la somme de 15 000 000 € correspondant à sa souscription à l'augmentation de capital précitée par compensation avec une créance d'un montant de 15 000 000 €, liquide et exigible, qu'elle détient sur la société IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE ;

-Procède à l'arrêté du compte courant de la société CIPELIA, qu'il sera demandé au commissaire aux comptes de certifier, afin de constater la libération par CIPELIA de sa souscription à l'augmentation de capital de 15 000 000 € à concurrence de 400 € par action nouvelle par compensation de créance ;

-Constata la réalisation complète de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée du 1^{er} juillet 2024 et décide de procéder à la mise à jour des statuts conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la troisième décision de l'assemblée du 1^{er} juillet 2024.

Fait à Amiens, le 1^{er} juillet 2024

Joël LECLERCQ

Président

